

<p>CALENDRIER DES INSCRIPTIONS</p>	<p>L'inscription pour les épreuves anticipées et évaluations du baccalauréat général et technologique de la session 2024 comptant au titre de la session 2025 se déroulera du :</p> <p style="text-align: center;">LUNDI 27 NOVEMBRE 2023 à 14h00 AU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023 à 20h00</p>
<p>VOTRE CONTACT AU RECTORAT</p>	<p>Mme GUILLIEN - 03 80 44 87 38 – dec1.bac3@ac-dijon.fr</p>
<p>CONDITIONS D'INSCRIPTION</p>	<p>Les candidats doivent résider dans l'un des quatre départements de l'académie de Dijon (Côte d'Or, Nièvre, Saône & Loire et Yonne).</p>
<p>CANDIDATS EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION</p>	<p><i>ATTENTION</i> : les candidats en formation dans un établissement (dont le CNED complet réglementé) doivent obligatoirement s'inscrire aux épreuves dans leur centre de formation.</p>
<p>FORMATION À DISTANCE</p>	<p><u>Attention</u> : l'inscription en centre de formation à distance ne vaut pas inscription à l'examen. Les candidats doivent impérativement s'inscrire à l'examen en suivant cette procédure.</p>
<p>COMMENT S'INSCRIRE ?</p>	<p>Les inscriptions s'effectuent obligatoirement par internet sur l'application nationale Cyclades. L'adresse de connexion se situe sur le site du rectorat de l'académie de Dijon.</p>
<p>CANDIDATS « CNED SCOLAIRES »</p>	<p>Les candidats « CNED Scolaires » en classe complète réglementée seront inscrits par le CNED. Veuillez-vous rapprocher de cet organisme de formation pour connaître les modalités de pré-inscription à l'examen.</p>

INSCRIPTION EN LIGNE	
<p>EN RÉSUMÉ</p>	<p>L'inscription sur l'application Cyclades doit se faire en 4 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Création et activation d'un compte utilisateur internet. Les candidats redoublants doivent utiliser leur compte Cyclades créé lors de la session précédente. Si nécessaire, utilisez le lien « mot de passe oublié ». 2. Inscription par internet 3. Signature numérique de la confirmation d'inscription 4. Dépôts en ligne d'une pièce d'identité

3ÈME ÉTAPE : SIGNATURE NUMÉRIQUE	La validation en ligne vaut signature, elle entraînera la génération du récapitulatif d'inscription.
4ÈME ÉTAPE : DEPÔT D'UNE PIÈCE JUSTIFICATIVE	<p>Sur la page d'accueil de votre compte Cyclades apparaît l'icône « mes justificatifs ». Cliquez sur Ajouter puis Envoyer pour chaque pièce justificative demandée. Enfin, une fois l'ensemble des pièces déposées, cliquer le bouton « J'ai fourni toutes mes pièces ».</p> <p>Attention, les pièces justificatives doit être déposées dans l'espace candidat Cyclades pour le vendredi 5 janvier 2024 au plus tard.</p> <p>L'absence de dépôt des pièces justificatives entraine l'annulation de votre pré-inscription.</p>

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP	
CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP – NOUVELLES DEMANDES	<p>Les nouvelles demandes d'aménagement d'épreuves seront à effectuer suivant la procédure disponible sur le site du rectorat.</p> <p>La date limite des demandes est fixée au 20 décembre prochain.</p>

APRÈS LES INSCRIPTIONS	
QUE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION ?	<p>Tout changement de situation (changement d'adresse...) doit être signalé dans les plus brefs délais au rectorat.</p>
INFORMATIONS SUR LES ÉPREUVES	<p>Les candidats sont tenus de se tenir informés des exigences des épreuves et de leurs déroulements.</p> <p>Ces informations sont disponibles sur le site Eduscol pour le baccalauréat général ou technologique par exemple.</p> <p>Il est important également de préciser que la plupart des épreuves, notamment les enseignements optionnels, nécessitent la préparation d'un dossier ou d'un support par le candidat. L'absence de ce dossier ou support peut entraîner l'impossibilité de présenter l'épreuve au détriment du candidat.</p>